

DSC LC

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

- 1.1 Identification du produit : **DSC LC**
- 1.2 Utilisation: Industrie des matières plastiques
- 1.3 Fournisseur : JM POLYMERS
Z.I. Chambaud
43620 ST ROMAIN LACHALM - FRANCE
Email : contact@jmpolymers.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)4 71 75 69 30 de 08 h à 12h et de 14h à 18h.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange : Le produit n'est pas classé comme étant une préparation dangereuse selon les dispositions du règlement 1272/2008.
Ce produit est fabriqué avec de l'oxyde de calcium classé SKIN CORR. 1A, EYE IRR. 2 et STOT SE 3 (inhalation) conformément au règlement CE 1272/2008.
- 2.2 Eléments d'étiquetage : Exempt d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (l'oxyde de calcium est totalement encapsulée dans le polymère inerte [Annex 1, section 1.3.4])
Symbole de danger : Aucun.
Phrases de risque (R): Aucune.
Conseils de prudence (S): Aucun.
- 2.3 Autres dangers : Informations non disponibles.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances	Concentration %	Cas Number	Classification 1272/2008 (CLP)
Polyéthylène	Confidentiel	9002-88-4	
Oxyde de Calcium	Confidentiel	215-138-9 / 1305-78-8	Skin Corr. 1A H314 Eye Irr. 2 H319 STOT SE3 H335

DSC LC

4. PREMIERS SECOURS

Pas d'impact connu sur le personnel utilisant cette préparation constituée d'additifs enrobés dans une matrice polymère, et se présentant sous forme de granulés.

Toutefois, les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:

4.1 Contact avec les yeux :

Si contact avec le produit chaud ou fondu, laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Contact avec la peau :

Si contact avec le produit fondu, refroidir rapidement la peau à l'eau froide. Ne pas racler le produit de la peau. Consulter un médecin immédiatement.

4.3 Inhalation :

En cas d'exposition importante aux fumées et aux vapeurs, amener rapidement la personne à l'air libre. Consulter un médecin immédiatement.

4.4 Ingestion :

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Poudres, mousses, eau pulvérisée, dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers:

La combustion complète, en présence d'excès d'air, génère du dioxyde de carbone (CO₂) et de la vapeur d'eau. La combustion incomplète génère en outre du monoxyde de carbone (CO), de la suie et des produits de craquage : aldéhydes, cétones, hydrocarbures et acides gras volatils.

5.3 Protection des intervenants/pompiers :

Ne pas inhaler les produits en combustion.
Les intervenants et pompiers doivent porter une tenue de feu complète, des lunettes de protection et un appareil respiratoire autonome à pression positive.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles:

Le déversement accidentel peut entraîner des risques de chutes de plain pied.

6.2 Méthodes de nettoyage:

Enlever mécaniquement en évitant la dispersion de poudre, et vidage conforme à la section 13.

6.3 Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de se répandre dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et les sols.
Eviter le contact avec les acides

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation :

Ne pas manger ou boire sur le lieu de travail.
Lors de la manipulation de produit chaud, porter des gants et des vêtements de protection, cet équipement doit supporter la température du produit chauffé.
Eviter l'inhalation de poussières et des fumées d'extrusion.
Veiller à une ventilation adéquate. Une extraction locale peut être nécessaire.

7.2 Stockage :

Stocker le produit dans un lieu frais, sec et bien ventilé, protégé du soleil, dans des emballages fermés.

7.3 Utilisations spécifiques:

Respecter les procédures de gerbage préconisées.
n.d.

DSC LC

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>8.1 Valeurs limites d'exposition :</u>	Pas de données disponibles.
<u>8.2 Protection des yeux:</u>	Lunettes de sécurité
<u>8.3 Protection de la peau:</u>	Vêtements de protection et gants en cas de manipulation à l'état fondu
<u>8.4 Protection respiratoire:</u>	Masque pendant la transformation Installer un système d'aspiration au-dessus des postes de travail

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales :

9.1.1 Aspect:	Solide
9.1.2 Forme commerciale:	Granules
9.1.3 Odeur:	Inodore

9.2 Informations pertinentes relatives à la santé, la sécurité et l'environnement :

9.2.1 pH:	n.d.
9.2.2 Point d'ébullition (°C):	n.d.
9.2.3 Point d'éclair (°C):	n.d.
9.2.4 Propriétés explosives:	n.d.
9.2.5 Pression de vapeur (20°C):	n.a.
9.2.6 Solubilité dans l'eau à 20°C (mg/l):	Insoluble

9.3 Autres données:

9.3.1 Temp. Décomposition (°C):	> 280
9.3.2 Temp. fusion (°C):	104 – 120

10. STABILITE ET REACTIVITE

<u>10.1 Stabilité:</u>	Le produit est stable stocké et manipulé conformément à la section 7.
<u>10.2 Réactions dangereuses:</u>	Décomposition thermique à hautes températures (>280°C).
<u>10.3 Conditions à éviter:</u>	Décharges électrostatiques, surchauffe.
<u>10.4 Produits incompatibles:</u>	Acides forts et agents oxydants.
<u>10.5 Produits de décomposition:</u>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>11.1 Toxicité aiguë :</u>	Le polymère liant et les additifs sont biologiquement inertes.
<u>11.2 Ingestion :</u>	Compte tenu de sa composition, le produit peut être considéré comme non nocif.
<u>11.3 Inhalation :</u>	A température ambiante, il n'y a pas d'émission de fumées toxiques.
<u>11.4 Contact avec la peau :</u>	Compte tenu de sa composition, le produit peut être considéré comme non irritant.

DSC LC

11.5 Contact avec les yeux :

Compte tenu de sa composition, le produit peut être considéré comme non irritant.

11.6 Effets spécifiques :

Le polymère liant et les minéraux sont biologiquement inertes, pas de préoccupation particulière pour l'Homme.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Information sur les effets écologiques :

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail.
Ne pas disperser le produit dans l'environnement.

11.2 Persistance et dégradabilité :

Ce produit est persistant et non biodégradable.

11.3 Potentiel de bio-accumulation :

Pas de données disponibles.

11.4 Ecotoxicité :

Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Produit:

Le recyclage doit être considéré.
Incinération en décharge contrôlée selon règlements de la CE (91/156/EEC; 91/689/EEC, 94/62/EC) et modifications suivantes, d'après considération des composants dangereux énumérés dans les sections 3, 11 et 15)

13.2 Conditionnement:

Les emballages contaminés doivent être traités comme le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés ou traité comme les ordures ménagères.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

Non concerné

14.2 Route (ADR) / Rail (RID) :

Non réglementé

14.3 ADNR :

Non réglementé

14.4 Maritime (IMO-IMDG) :

Non réglementé

14.5 Voies aériennes (OACI / IATA) :

Non réglementé

